



Fédération des Employeurs des
Secteurs de l'Éducation permanente
et de la Formation des Adultes

NOTE

Octobre 2023

L'Éducation permanente, aiguillon indispensable pour relever les défis de notre société

Priorités de la fédération représentative du secteur de l'Éducation permanente pour les élections de 2024

« Le présent n'est pas un passé en puissance, il est le moment du choix et de l'action. »

Simone de Beauvoir,
Pour une morale de l'ambiguïté

Nous sommes à un tournant de l'évolution de notre société et les questions de justice sociale, de dérèglement climatique, de lutte contre les dominations, de paix, de démocratie participative, doivent trouver des réponses adéquates. Des choix politiques et pratiques s'imposent à nous et il nous revient de nous en saisir collectivement, de manière participative, audacieuse et critique.

La conduite de notre société est l'affaire de toutes et de tous et l'action d'éducation permanente en Belgique francophone, dans l'esprit de l'éducation populaire, y occupe une place unique. Elle combine la proximité avec les populations et leurs réalités, la capacité de se saisir et d'anticiper des enjeux qui traversent tous les pans de notre société (sur les terrains du social, de la culture, de l'éducation, de la santé, de l'environnement...) et la mise en œuvre d'initiatives de transformations solidaires, notamment grâce à son attention aux innovations sociales et aux réalités émergentes sociales. Ce faisant, le secteur de l'Éducation permanente, force de progrès social, combat le populisme, l'obscurantisme et le repli sur soi, et constitue un antidote puissant contre la propagation des idées d'extrême droite. Ses modes d'action nombreux et variés replacent l'individu et le collectif au sein de l'action de transformation sociale pour plus de justice sociale, d'égalité, de réciprocité et

de solidarité. Le travail d'éducation permanente permet la construction d'alternatives face aux enjeux contemporains (gestion de crises, changements climatiques, alternatives économiques, expressions citoyennes...).

Pour mieux assumer sa mission démocratique, critique et émancipatrice, le secteur de l'Éducation permanente plaide pour les avancées suivantes dans le cadre des politiques menées sous la législature 2024-2029 :

De manière générale

- Asseoir la liberté associative et l'action collective comme principes, protéger les associations d'un assujettissement au rôle de sous-traitant des pouvoirs publics (via les appels à projets, le manque de considération de l'expérience, les visions court-termistes, les contrôles tatillons ignorant les réalités de terrain...) et reconnaître leur capacité d'action et d'expertise¹ ;
- favoriser le rapprochement des groupes et populations des centres de décision au travers de dispositifs d'animation socioculturelle critiques et propositionnels pour combattre le discrédit qui frappe aujourd'hui le champ politique ;
- assurer aux corps intermédiaires² leurs rôles d'interlocuteurs privilégiés des autorités publiques en respectant leur légitimité démocratique ;
- défendre les spécificités des asbl, du fait de l'intérêt général qui guide leurs actions, et ce, à tous les niveaux de pouvoir et de compétence, notamment lors de réformes fiscales ou institutionnelles ;
- renforcer le rôle démocratique des associations d'Éducation permanente en les intégrant dans la conduite de notre société sur la base d'une relation de « coopération conflictuelle³ » et constructive avec les pouvoirs publics ;
- placer la philosophie de l'éducation permanente et de la démocratie culturelle au cœur des matières personnalisables et culturelles comme vecteur d'émancipation individuelle et collective, tel que le suggère le nouveau titre du Décret relatif à l'Éducation permanente (depuis 2018) : « développement de l'action d'Éducation permanente dans le champ de la vie associative » ;
- lutter contre les entraves aux expressions citoyennes dans l'espace public, qui se multiplient sur les plans local et régional ;
- renforcer les exigences de participation démocratique et de prise en compte des savoirs sociaux au sein de certains organes de service public tels que les organismes d'intérêt public.

¹ Davantage de propositions sont exposées dans l'ouvrage de la FESEFA [Autonomie associative - Des défis et ambitions pour garantir nos libertés](#) et dans le [Mémorandum politique du Collectif 21](#)

² Il s'agit de donner aux structures collectives représentatives des réalités sociales une place de choix en qualité d'interlocuteurs représentatifs dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques : structures représentantes de la société civile, associations, syndicats, fédérations...

³ Il s'agit tout à la fois d'être en interlocution soutenue avec les pouvoirs publics tout en conservant un esprit critique et la capacité de contre-propositions.

Sur le plan sectoriel

- Soutenir les évolutions décrétales de 2018 de manière à renforcer l'articulation aux autres secteurs et la transversalité interne des actions ;
- atteindre d'ici la fin de la législature l'application complète du Décret EP (passer de 91 % à 100 % de son financement) ;
- garantir les évolutions du secteur par la poursuite de nouvelles reconnaissances et l'évolution des reconnaissances existantes (fonctionnement en enveloppe ouverte) ainsi que par le soutien à la mise en œuvre de projets extraordinaires (revalorisation de l'enveloppe projets ponctuels) ;
- assurer le travail critique et propositionnel des associations en garantissant leur pérennité par la combinaison d'une simplification administrative pour les opérateurs et d'une plus grande pertinence des procédures administratives, par l'évolution des financements en lien avec les indexations, par les mesures de crise le cas échéant, par la reconnaissance à durée indéterminée, etc. ;
- poursuivre les évolutions liées aux accords non-marchands pour renforcer les acteurs sectoriels ;
- renforcer le soutien et la consultation de la/des fédération(s) sectorielle(s) ;
- donner les moyens humains et matériels aux services de l'administration (Service Éducation permanente et Service général de l'Inspection de la Culture) pour garantir un meilleur soutien au secteur.

Contact

Jennifer NEILZ, Coordinatrice du pôle EP de la FESEFA

jennifer.neilz@feseffa.be

02 315 96 22



Fédération des Employeurs des
Secteurs de l'Éducation permanente
et de la Formation des Adultes

Rue d'Arenberg 44/5 - 1000 Bruxelles

02 315 96 20

info@feseffa.be

www.feseffa.be

Numéro d'entreprise : 445 120 924

IBAN : BE17 5230 4027 8721 / BIC : TRIOBEBB

La FESEFA est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles